

Multimanager-Stratégies (CHF – Conservateur) Vontobel Asset Management

Objectif de placement

La Multimanager-Stratégie (CHF - Conservateur), gérée activement par Vontobel Asset Management, convient aux investisseurs qui désirent maintenir leur fortune grâce à des rendements constants.

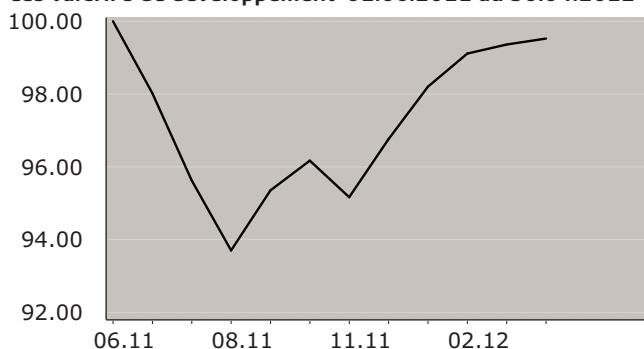
Politique d'investissement

Cette stratégie investit entre 5% et 35% dans des fonds d'actions et jusqu'à 80% dans des fonds d'obligations. De plus, la fortune peut être investie à hauteur de 25% dans des placements alternatifs. La part de devises peut aller jusqu'à 50%.

Horizon de placement

La bank zweiplus recommande aux investisseurs un horizon de placement d'au moins 5 ans.

Les valCHFs de développement 01.06.2011 au 30.04.2012

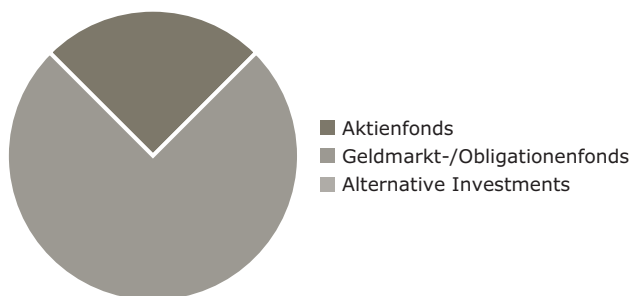


| | |
|--------------------------|---------|
| 01.01.2012 au 30.04.2012 | 2.86 % |
| 01.06.2011 au 30.04.2012 | -0.48 % |

Evolution par an

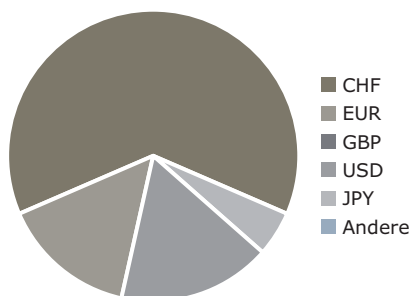
| | |
|--------------------------|--------|
| 01.06.2011 au 31.12.2011 | -3.24% |
|--------------------------|--------|

Diversification de l'investissement



| | |
|---------------------------|---------|
| equity funds | 25.00 % |
| money market-/bound funds | 75.00 % |
| alternative investments | 0.00 % |

La partie en monnaie étrangère



| | |
|--------|---------|
| CHF | 63.00 % |
| EUR | 15.00 % |
| GBP | 0.00 % |
| USD | 17.00 % |
| JPY | 5.00 % |
| others | 0.00 % |

Mention juridique

Nous vous recommandons, avant toute décision de placement, de solliciter des informations détaillées. Les décisions doivent être prises sur la base du prospectus de vente actuel. Les évolutions de valeur atteintes par le passé ne constituent pas une garantie de tendances futures. L'évolution de valeur présentée ne tient pas compte des commissions et des frais échus lors de la souscription et de l'encaissement d'unités. Les distributions de dividendes éventuels sont réinvesties. Ne transmettre le présent document à aucune personne en-dehors du pays dans lequel vous avez reçu ce document. Si une personne domiciliée dans un autre for juridique reçoit la présente publication, il/elle doit tenir compte de toutes les restrictions pertinentes pour la vente des produits qui y sont désignés.